

CONSEIL MUNICIPAL

du 10 avril 2024

PROCÈS VERBAL

Présents : BABOLAT Coraline, BABOLAT Stéphanie, CHEVALIER Anne-Laure, DURAND Maël, FORNAINI Claude, GERMAIN Céline, GIRAUD Jean-Michel, GIRAUD Sylvain, JOUX Alexandre, LAURENCIN Josette, MORY Christophe

Excusé : BABOLAT Mikael,

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Alexandre Joux, Maire.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme BABOLAT Coraline est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE

M. le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2020 il a pris les décisions suivantes :

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

1. Compétence éclairage public

Le conseil municipal autorise le SIEA à avoir recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie). Il approuve l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie, en section d'investissement. Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement. Il s'engage à verser au SIEA une subvention d'équipement, à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

2. Durées d'amortissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut délibérer sur les durées d'amortissement des budgets annexes Eau potable et assainissement et du budget principal. Il présente les tableaux par catégories de bien avec les durées.

Le conseil municipal approuve ces nouvelles durées de vie pour l'ensemble des actifs achevés à compter du 1er janvier 2024, le prorata temporis ne sera pas appliqué, l'ensemble des biens seront amortis au 1^{er} janvier de l'année n+1, les biens de faible valeur (inférieur à 1000€ ht) seront amortis sur 1 an. Il donne pouvoir au Maire à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique.

3. Taux des taxes locales pour 2024

Le taux des taxes locales 2023 est rappelé, après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 28,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 70,02 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire : 18,97 %

4. Vote des budgets

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les budgets prenant en compte les projets validés par le conseil municipal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents les différents budgets équilibrés en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Budget principal	Fonctionnement	491 859,79	Investissement	1 229 024,80
- Budget Eau	Fonctionnement	35 933,10	Investissement	100 589,50
- Budget Assainissement	Fonctionnement	36 771,82	Investissement	62 690,29

5. Urbanisme

Permis de construire Andrée Babolat, le service ADS a transmis à M Babolat une liste de pièces complémentaires à fournir pour instruire le dossier.

Permis de construire Mael Durand, le service ADS a transmis à M Durand une liste de pièces complémentaires à fournir pour instruire le dossier. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ses adjoints et lui-même nous ne pourrions signer le permis de construire de Mael Durand. L'ensemble du conseil municipal désigne Stéphanie Babolat comme signataire représentant de commune pour ce permis de construire.

Déclaration préalable Thierry Barry, M Barry ayant répondu à la demande de complétude, sa déclaration préalable pour changement de couverture est validée.

Déclaration préalable Jean-Michel Giraud, installation d'un tipi de plus de 5m2, le dossier a été transmis au service ADS de la CCPA pour instruction. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ses adjoints et lui-même nous ne pourrions signer la déclaration de Jean-Michel Giraud. L'ensemble du conseil municipal désigne Christophe Mory comme signataire représentant de commune pour cette déclaration préalable.

6. Divers

La préfecture informe la commune des modalités de mise en place d'une fourrière. Un modèle de convention avec un gardien de fourrière est présenté avec la liste des garages automobiles ayant été agréés par la préfecture ainsi que les tarifs en vigueur. Le conseil municipal décide de demander au Garage Nambotin de Lhuis, seul agréé sur notre secteur, une convention afin de statuer sur la mise en place au prochain conseil.

Des entreprises ont été consultées pour le schéma directeur assainissement, nous attendons leur devis pour statuer.

Prochaine réunion le 23 ou 25 avril